

## UN JOUR DE CARENCE, C'EST QUOI ?

Le « délai de carence » désigne le ou les jours qui ne sont pas couverts et qui induisent une perte de salaire pour un e salarié e en arrêt maladie (signé par un e médecin).

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE, COMMENT CA MARCHE?

Depuis 2018, un jour de carence s'applique à tous tes les fonctionnaires puis, dès le second jour d'arrêt, l'assurance maladie, ou l'administration de l'agent e concerné e, verse un revenu de remplacement aux salarié es, équivalent à 100% de son traitement.

## QUE VEUT IMPOSER LE GOUVERNEMENT ? ET POURQUOI ?

Dès 2025, le gouvernement projette d'instaurer 3 jours de carence, puis, à partir du 4e jour d'arrêt, de ne verser que 90% du traitement pour le reste du congé maladie.

Le ministre Kasbarian justifie cela pour s'aligner avec le secteur privé qui subit déjà 3 journées de carence, et, pour lutter contre, ce qu'il nomme, l'absentéisme.

## ET, CONCRÈTEMENT, ÇA DONNE QUOI POUR NOUS ??

Tu es enseignant·e éch. 7 · Tu es AESH / AED éch. 2 · Tu es secrétaire administratif·ve. cat.B gr.2 éch.9 · Tu es agent·e technique C2 éch.4, et...

-> Tu ne te sens pas bien et ton·ta médecin t'arrête 2 jours, <mark>actuellement tu perds 93 €·tu perds 38 €·tu perds 76 €·tu perds 61 €</mark> Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", tu perdras 186 €·tu perdras 76 €·tu perdras 152 €·tu perdras 122 €

-> Tu as une bonne grippe, ton·ta médecin t'arrête 5 jours, <mark>actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €</mark> Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", tu perdras 298 € · tu perdras 114 € · tu perdras 244 € · tu perdras 197 €

-> Tu souffres d'une maladie chronique, ton ta médecin t'arrête régulièrement dans l'année jusqu'à deux semaines,

actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 € à chaque arrêt. Avec "3 iours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", tu perdras 382 € · tu perdras 156 € · tu perdras 313 € · tu perdras 252 € à chaque arrêt.

-> Suite à une opération, la convalescence impose un arrêt d'1 mois et demi (45 jours), actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", tu perdras 670 € · tu perdras 274 € · tu perdras 550 € · tu perdras 444 €

Tu veux savoir ce que ça ferait pour ton cas précis, on a fait un calculateur là :



Être malade n'est pas un choix! Se soigner est un droit! Puisqu'ils n'entendent rien d'autre, commençons à nous mobiliser massivement par la grève dès le 5 décembre!

